



**Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la validation des  
acquis de l'expérience professionnelle**

**Session 2025**

La Rectrice de la région académique Normandie, Rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités,

- Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,

- Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés ADMIS au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la validation des acquis de l'expérience professionnelle, au titre de la session 2025, les candidat(e)s dont les noms suivent :

Madame BARON Morgane

Madame CORABOEUF Agnes

Madame CLEMENTONI Giulia

Madame NOVAU Béatrice

Monsieur LELIEPVRE Loic

Madame BLONDEL QUEVAL Laetitia

Madame FLEUROT Isabelle

Madame DOUBLEL Samantha

Madame JEANVOINE DE BARROS Clémence

Madame MEYS Estelle

Madame LAGRANGE COLOMBO Anne-  
Sophie

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23/04/2025

La rectrice de la région académique Normandie,  
rectrice de l'académie de Normandie,  
chancelière des universités,

Valérie CABUIL